

SOLO Assurance proprio

Protection des dettes en cas d'invalidité



Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

INTRODUCTION

Chez Desjardins Sécurité financière (DSF), nous savons que chaque client est différent et que sa situation financière est unique. Bâtir un filet de sécurité financière pour couvrir leurs dettes peut donc représenter tout un défi.

Toutefois, à l'aide du portefeuille complet et flexible d'assurance vie, maladies graves et invalidité de DSF, vous disposez de tous les ingrédients clés pour créer une solution personnalisée.

En effet, ce portefeuille d'assurance n'est PAS un ensemble rigide de montants d'assurance vie, maladies graves et invalidité : il peut être personnalisé pour répondre aux besoins et au budget de votre client.

DSF va encore plus loin en lançant SOLO Assurance proprio, une protection unique en cas d'invalidité.



Lorsque votre client contracte une dette, il doit protéger sa famille et son style de vie contre les conséquences d'une maladie grave, d'une invalidité ou d'un décès.

L'institution financière s'attendra à ce qu'il effectue ses paiements mensuels liés à ses prêts, même s'il est incapable de s'en acquitter en raison d'une invalidité. C'est pourquoi la plupart de vos clients ont déjà une assurance hypothécaire.

Mais qu'en est-il des autres prêts de votre client, tels que :

- Marge de crédit;
- Location de voiture à long terme;
- Prêt à la rénovation;
- Prêt REER ou tout autre prêt pour financer un investissement?

Avant d'introduire en détail les caractéristiques de ce nouveau produit, commençons par examiner **les produits de base dont votre client a besoin pour assurer sa sécurité financière.**

Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:



Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

Bien que le marché immobilier subisse des hausses constantes, nombreux sont ceux qui accèdent à la propriété en raison des faibles taux d'intérêt et du fait que, de plus en plus, les propriétaires amortissent leur prêt hypothécaire sur une période de 30 ans.

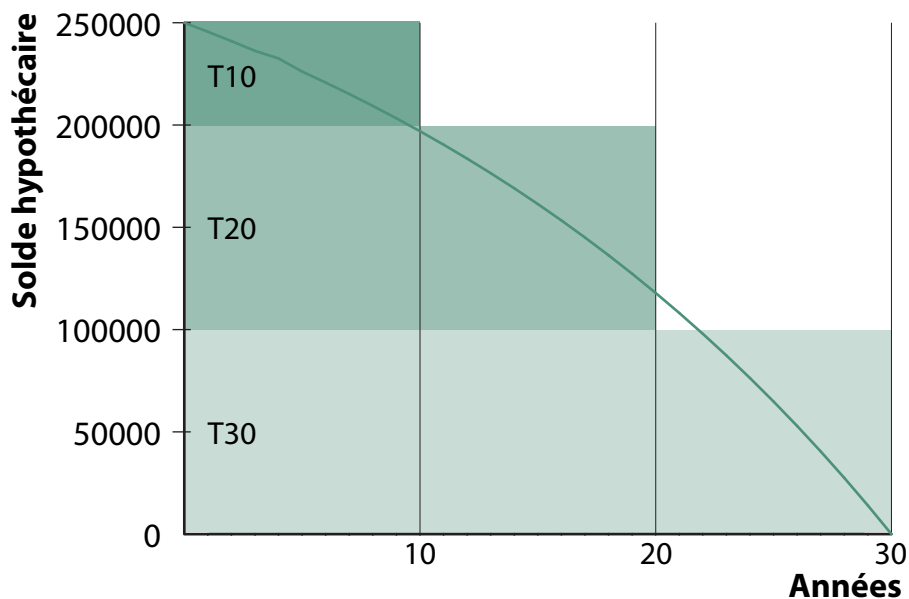
Afin d'atteindre la sécurité financière, l'un des premiers objectifs est de libérer sa maison de toute dette.

Mais, comment s'assurer que vos clients lèguent une maison à leurs proches, plutôt qu'une hypothèque?

DSF offre une assurance temporaire 10, 20 et 30 ans pouvant être combinées pour couvrir la période d'amortissement complète du prêt hypothécaire.

Avec une telle combinaison, votre client peut ainsi économiser environ 10 % grâce au rabais multicouverture de DSF.

Ce rabais est acquis après 7 ans, même si l'une des protections est annulée, transformée ou si le montant d'assurance est réduit. Des options sont également offertes pour annuler, transformer ou diminuer la protection, selon le besoin.



Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:



Coopérer pour créer l'avenir

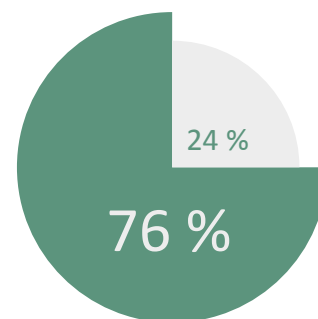
Advenant un cancer, une crise cardiaque, un AVC ou toute autre maladie grave, l'assurance maladies graves verse une somme forfaitaire non imposable. Dépendamment du montant choisi, votre client pourrait effectuer ses paiements hypothécaires pendant une certaine période, ou encore il pourrait l'utiliser pour se débarrasser de son hypothèque! Votre client pourrait également s'en servir pour faire face à des **dépenses imprévues**, comme :

- des médicaments sur ordonnance et des traitements qui ne sont pas couverts par le régime de santé provincial ;
- la perte de revenu pour le conjoint qui voudra s'absenter du travail pour être à ses côtés ;
- les frais de garde d'enfants et de déplacement vers l'hôpital ;
- des repas déjà préparés ou des mets à emporter ;

Et, même si votre client détient déjà une assurance invalidité, celle-ci remplace le revenu perdu à la suite d'une maladie ou d'un accident afin que votre client puisse continuer à payer et ses dépenses habituelles.

Combiner l'assurance maladies graves à l'assurance invalidité est la meilleure façon de protéger votre client.

Sans tracas financiers, votre client pourra se concentrer sur ce qui est vraiment important : **son rétablissement!**



76 % des travailleurs à temps plein ont une assurance invalidité individuelle ou collective - source ACCAP et Statistique Canada

Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique, avoir un choix

Zoom:

Comment DSF se distingue-t-elle des prêteurs hypothécaires?

	DSF	Prêteurs hypothécaires
Maladies couvertes	10 ou 25 maladies, selon le produit choisi	Généralement, seulement 3 maladies
Prestation	La prestation est versée directement à l'assuré, plutôt qu'à ses créanciers. Il peut l'utiliser comme bon lui semble, p. ex. pour payer son hypothèque ou toute dépense engendrée par la maladie.	Prestation versée au prêteur hypothécaire
Transformation	Quiétude T10 et T20 (à l'exception de Quiétude de base) peut être transformée, n'importe quand, en toute assurance permanente.	Non disponible

Nos produits suivants sont les plus appropriés au marché hypothécaire.

Quiétude de base

Une protection simple et abordable pour les maladies et les troubles médicaux les plus courants :

- 10 maladies, interventions chirurgicales et troubles
- Sélection des risques simplifiée; pour des montants d'assurance jusqu'à 75 000 \$
- Sélection des risques régulière; pour des montants d'assurance jusqu'à 2 000 000 \$

Quiétude

La protection d'assurance maladies graves la plus complète sur le marché :

- 25 maladies, interventions chirurgicales et troubles
- 4 maladies et traitements à un stade précoce
- Complications graves de 4 maladies infectieuses
- Le choix entre :
 - une assurance temporaire renouvelable tous les 10 ou 20 ans
 - une assurance temporaire jusqu'à 65 ans
 - plusieurs choix d'assurance permanente
- Un minimum de 25 000 \$ et un maximum de 2 000 000 \$
- Un rabais de 25 \$ par année lorsqu'une Quiétude T10 ou T20 est combinée à toute autre assurance vie, en vertu du même contrat.

Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique, avoir un choix

Zoom:



Coopérer pour créer l'avenir

Assurance hybride (Vie et MG)

Lorsqu'une prestation d'assurance maladies graves est versée, le montant d'assurance disponible en cas de décès est réduit. Ce concept d'enveloppe globale permet à votre client d'économiser puisqu'il peut choisir le versement de 100 % du montant au premier événement (maladie grave ou décès) ou un pourcentage moins élevé, selon son budget.

Un seul montant d'assurance peut donc couvrir les besoins d'assurance vie et maladies graves de votre client. C'est donc flexible et plus économique que deux assurances séparées.

Temporaire 10 Améliorée**Principales caractéristiques:**

- 20 maladies, interventions chirurgicales et troubles.
- L'assurance maladies graves peut représenter jusqu'à 100 % du capital assuré.
- Aucune période d'attente suivant le diagnostic d'une maladie grave, contrairement à la plupart des assurances maladies graves sur le marché, dont la période d'attente est de 30 jours.
- Le coût est garanti et plus abordable que celui de deux assurances distinctes.
- En comparaison avec l'assurance offerte par les prêteurs hypothécaires, l'assurance hybride de DSF couvre plus de maladies et la portion d'assurance vie peut être transformée en assurance permanente jusqu'à ce que l'assuré atteigne 70 ans.

Astuce de vente

Calculez le montant versé en cas de maladie grave pour qu'il corresponde aux remboursements de prêt hypothécaire sur un, deux ou trois ans.

Une assurance vie temporaire 10 ans bonifiée d'une assurance maladies graves : voilà une excellent valeur pour couvrir un prêt!

Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:

**Desjardins**
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

Des études démontrent que près de 50 % des faillites et des saisies hypothécaires découlent d'invalidités.¹

Ce risque est élevé. Pourtant, plusieurs clients n'y sont pas sensibilisés...

Votre client est-il bien protégé en cas d'invalidité? Pouvez-vous vérifier le montant d'assurance qu'il détient avec son employeur? Qui paie les primes, le client ou l'employeur? Si l'employeur paie les primes, la prestation mensuelle a-t-elle été rajustée pour tenir compte de l'impôt au moment d'une demande de prestations?

Si votre client est travailleur autonome ou propriétaire d'une entreprise, son montant d'assurance reflète-t-il son style de vie actuel?



SOLO Assurance proprio a été spécialement conçue pour aider votre client à régler les paiements mensuels liés à ses prêts lorsqu'il est incapable de travailler en raison d'une invalidité résultant d'une maladie ou d'un accident. Votre client pourra ainsi se concentrer sur sa guérison sachant que son assurance couvre ses paiements hypothécaires et **ses autres dettes**.



Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:

¹ Robertson, Christopher T., Egelhof, Richard and Hoke, Michael, Get Sick, Get Out: The Medical Causes of Home Mortgage Foreclosures. Health Matrix: Journal of Law-Medicine, Vol. 18, No. 65, 2008.

ASSURANCE INVALIDITÉ

Comment ça fonctionne?

L'assuré choisit un montant d'assurance pour couvrir, en partie ou en totalité, ses paiements pour :

- une hypothèque ou une marge de crédit hypothécaire comportant des remboursements de capital (+25 % pour l'impôt foncier)
- une marge de crédit, y compris une marge de crédit hypothécaire
- un prêt REER ou tout autre prêt pour financer un investissement
- un prêt à la rénovation
- un prêt personnel
- un prêt ou une location à long terme pour une voiture, un motorisé, un bateau ou une moto
- un prêt étudiant
- les cartes de crédit
- tout autre prêt qui a une durée fixe et des paiements réguliers

SOLO Assurance proprio n'est pas accordée pour des prêts spécifiques mais plutôt pour le montant des dettes admissibles au moment de la demande de prestations. Ainsi, les preuves financières relatives aux dettes ne sont exigées qu'à ce moment.

Ceci signifie qu'une dette remboursée peut être remplacée par d'autres. Par exemple, votre client pourrait rembourser son prêt hypothécaire et contracter une location à long terme pour un motorisé ou un prêt à la rénovation. En cas d'invalidité, il recevra une prestation équivalente au montant de ses dettes en vigueur, jusqu'à concurrence du montant d'assurance.

Principales caractéristiques :

- Pendant la période d'attente et les 24 mois suivants, l'assuré est considéré comme étant « totalement invalide » s'il est incapable d'accomplir les tâches importantes de sa profession habituelle. *
- Aucune clause pour conditions de santé préexistantes
- Une prolongation de la période de profession habituelle de 5 ans ou jusqu'à 65 ans est offerte.
- Délai de carence de 30, 60 ou 90 jours (L'assuré est admissible à recevoir une prestation dès le 1er jour en cas d'hospitalisation ou de chirurgie d'un jour.)
- Période d'indemnisation de 2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans
- L'option d'assurabilité future et un avenant d'invalidité partielle sont offerts.
- La tarification est fondée sur la profession de la personne assurée.
- Protection individuelle, un assuré par contrat.
- La prestation n'est pas intégrée à d'autres polices d'assurance ou régimes gouvernementaux (à l'exception des protections couvrant le ou les mêmes prêts).

* Cette définition ne s'applique pas si l'assuré est sans emploi au moment de l'invalidité.

Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:



Desjardins
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

Qualification facile

C'est facile de se qualifier, votre client doit travailler :

- au moins 30 heures par semaine et 35 semaines par année; ou
- au moins 24 heures par semaine et 40 semaines par année; ou
- au moins 21 heures par semaine de façon régulière et continue.

Congé parental

Si une personne est en congé parental, son horaire de travail immédiatement avant son congé sera utilisé pour déterminer son admissibilité.

Sans emploi

Une personne qui ne travaille pas pourrait être admissible si son conjoint travaille ou est en congé parental. Le conjoint sans emploi obtient une classe professionnelle C, une période d'indemnisation de deux ans, un délai de carence de 90 jours, et une prestation jusqu'à concurrence de 1 000 \$/mois.

(Les coûts de la classe C sont les mêmes que ceux de la classe B. Seuls les conjoints sans emploi font partie de la classe C.)

Exemple :

En 2012, Julie a les dettes suivantes et souscrit SOLO Assurance proprio, avec une prestation mensuelle de 2 500 \$:

Prêt hypothécaire	1 500 \$
+ 25 % pour les taxes	375 \$
Marge de crédit	400 \$
Location à long terme de voiture	325 \$
Paiements mensuels totaux	2 600 \$

L'année suivante, sa situation change et ses remboursements de prêts sont les suivants :

Prêt hypothécaire (nouvelle maison)	1 800 \$
+ 25 % pour les taxes	450 \$
Marge de crédit (remboursée)	0 \$
Location à long terme de voiture	325 \$
Paiements mensuels totaux	2 575 \$

En 2013, elle se blesse dans un accident de voiture et est incapable de reprendre sa profession habituelle pendant 17 mois.

Grâce à **SOLO Assurance proprio**, elle reçoit une prestation de 2 500\$ par mois. Elle peut ainsi se concentrer sur l'essentiel : son rétablissement!

Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:



Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

Vous êtes prêt à couvrir les dettes de vos clients à l'aide du portefeuille complet et flexible d'assurance vie, maladies graves et invalidité de DSF?

Lorsque vous soumettez une proposition, veuillez noter ce qui suit :

1. Lorsqu'un couple souscrit **SOLO Assurance proprio**, vous devez remplir une proposition par assuré. Leurs contrats sont établis et vous sont envoyés ensemble, à moins que vous nous en avisiez autrement. Vous pouvez ainsi les livrer à vos clients en même temps.
2. Contrairement à l'assurance hybride, si votre client achète de l'assurance vie et **SOLO Assurance proprio** et qu'il n'est pas admissible à cette dernière, nous établirons l'assurance vie.
3. Vous pouvez choisir la même date de débit préautorisé (DPA) pour toutes les polices afin qu'un seul retrait soit effectué du compte de vos clients.



Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:



Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

Puisque chaque client est unique, DSF offre des solutions flexibles et adaptées aux besoins et au budget de chacun.

Votre client peut annuler une protection ou transformer une assurance, tout en gardant les autres protections en vigueur.

Grâce au portefeuille d'assurance vie, maladies graves et invalidité de DSF, vous pouvez bâtir une solution personnalisée pour couvrir les dettes de votre client. Ainsi peu importe ce que la vie lui réserve, il se sentira rassuré de savoir qu'il pourra faire face à ses obligations financières.



Introduction

Assurance vie

Assurance maladies graves

Assurance hybride

Assurance invalidité

Soumettre une proposition

Être unique,
avoir un choix

Zoom:



Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite